

COMMUNIQUÉ  
25 Octobre 2018

**REDUCTION DE CHARGES POUR LES SERVICES A DOMICILE :  
UN AMENDEMENT AU PLFSS QUI PERMET DE SAUVER LES MEUBLES**

La suppression du CICE et de son équivalent dans le secteur associatif le CITS avait conduit à annuler une des rares mesures de protection du secteur de l'aide à domicile existant antérieurement, à savoir un allègement de cotisations sociales mis en place par François FILLON quand il était ...

Cette maladresse vient d'être corrigée par un amendement au PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) adopté hier à l'Assemblée nationale.

L'AD-PA se réjouit de ce correctif.

Pour autant, cette mesure compensatrice ne règle en rien les difficultés structurelles des services à domicile qui demandent des mesures fortes et urgentes pour réévaluer leurs tarifs.

C'est pourquoi, l'AD-PA compte sur la concertation « Grand Âge et Autonomie » pour déboucher sur des propositions concrètes dès début 2019.

Pour tout contact  
Pascal CHAMPVERT  
Romain GIZOLME  
Tel : 01 55 12 17 29

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :



@AssociationADPA

<https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>

<http://ad-pa.blogspot.fr/>

**L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées**